

ARRETE MUNICIPAL

OBJET :

Autorisation de déambuler le Samedi 28 septembre 2024
pour la commémoration des 80 ans de la libération de Brains

Le Maire de la Commune de BRAINS,
VU l'article L 2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU la demande de défilé présentée par Mr Jérémie GARNIER, Président de l'Amicale des Sapeurs-pompiers du CIS Brains,
CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt du bon ordre et de la tranquillité publique,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Est autorisé à déambuler l'association mémoires de Brains, le Samedi 28 septembre 2024 à 11h à 12h à l'occasion de la commémoration des 80 ans de la libération de Brains et les rues seront coupées de 9h30 à 12h30, selon l'itinéraire suivant :

- Départ place de la Mairie
- Rue de la Mairie
- Place de l'église
- Rue des Clots Mâts
- Arrivée rue des Clots Mâts

ARTICLE 2 Les organisateurs devront prendre toutes les mesures nécessaires à assurer le bon ordre, la sûreté du défilé, du public et des usagers des routes, notamment en ce qui concerne le lieu de rassemblement, l'itinéraire et la dislocation.

La circulation sera interrompue sur les voies empruntées, au moment du passage du défilé, les signaleurs et la signalisation provisoire seront mis en place par les organisateurs de la manifestation.

ARTICLE 3 La circulation sera interdite au passage du défilé dans les rues citées dans l'article 1 de 9h30 à 12h30.

ARTICLE 4 Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie de BOUAYE
- M. Jérémie Garnier le président de l'Amicale des Sapeurs-pompiers du CIS Brains

Publié à la Mairie de Brains le 02 août 2024

Fait à Brains, le 31 juillet 2024
« Pour copie conforme »



Le Maire,
Laure BESLIER